

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Morin

<https://www.cadre21.org/membres/8494b314a99da00627f39487>

Date d'obtention : 2021-05-10 17:44:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le projet Sexto est un OUTIL concerté entre les différents acteurs impliqués (milieu scolaire, service de police et le DPCP) dans les situations de Sextage. Le projet est une démarche précise, avec des méthodes adaptées qui vise à agir rapidement, de manière uniforme en fonction des rôles et responsabilités de chaque milieu. La démarche permet d'éviter de consulter les images des jeunes impliqués. Elle permet également de déterminer s'il y a présence d'un acte malveillant et ainsi de compléter la grille d'évaluation avec l'instigateur.

Rôle de l'école:

- Intervenir rapidement afin de soutenir les élèves concernés et dresser un portrait de la situation en déterminant l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation.
- Compléter les grilles d'évaluation pour les personnes concernées
- Collaborer avec le service de police

Rôle du service de police:

- Prend en charge la suite de l'intervention (recueille les outils complétés par le milieu scolaire, procède à la saisie des appareils confisqués)
- Communique les renseignements au DPCP

Rôle du DPCP:

- S'assure que le dossier est complet.
- Suggère une orientation du dossier : Rencontre de sensibilisation Sexto ou judiciarisation)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le fait d'avoir suivi cette formation et d'avoir la trousse en main m'amènera à avoir davantage d'assurance dans mes interventions auprès des élèves concernés. Cela me permettra également de savoir où sont les limites de mon rôle en tant que psychoéducatrice dans le milieu scolaire, les actions je peux poser ainsi que les choses à ne pas faire. Cette trousse va d'ailleurs me permettre de guider mes interventions notamment en ce qui a trait à l'information à aller chercher dans le but de dresser un portrait de la situation en fonction des quatre éléments : amorce, nature, intentions et étendue. Dans le même sens, cette formation va m'aider à mieux évaluer s'il y a présence d'un acte malveillant ou non. De plus, la formation ma confirme que si j'ai un motif raisonnable de croire qu'un élève a en sa possession du matériel de pornographie juvénile, j'ai le devoir de confisquer un appareil électronique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de mes interventions auprès des élèves je continuer de prendre soin de leur offrir une écoute et du soutien tout au long du processus. Je vais porter une attention particulière à ce que l'élève sente qu'il a pris la bonne décision de signaler la situation, de le rassurer que des interventions seront faites. Je vais également m'assurer, tout au long du processus du bien-être de l'élève et m'assurer de mettre en place des moyens pour répondre à ses besoins.

Je vais également prendre le temps de bien expliquer aux personnes concernés la démarche d'intervention. Puis, je vais faire très attention dans le processus de la démarche d'intervention de bien compléter la grille d'évaluation avec les élèves impliqués puisque cela guidera la suite de l'intervention et aidera à déterminer s'il des appareils doivent être confisqués et s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif.